



Plabennec
2013/06/10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de publication	13 décembre 2013
Membres en exercice	29
Membres présents	24
Membres votants	27

L'an deux mille treize, le douze décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, convoqué le cinq décembre deux mille treize, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean Luc BLEUNVEN.

Présents : M. Jean Luc BLEUNVEN, M. Christian PLASSARD, Mme Marie Thérèse RONVEL, M. Jean Yves PIRIOU, Mme Simone BIHAN, M. Jean Pierre ANDRE, M. Louis OLIER, M. Michel BELSOEUR, Mme Florence KERNEIS, Mme Maryvonne GUILLERMOU, M. Mickaël QUEMENER, Mme Luz GOURMELON, M. Loïc LE MENEDEU, Mme Anita GUENODEN, Mme Laurence CARIOU, M. Martial MADEC, M Joël KERBOUL, Mme Isabelle LEHEUTRE, Mme Marie Annick CREAC'HCADDEC, M. Bruno PERROT, M. Didier LESUEUR, M. Paul TANNE, Mme Véronique GALL et M. Yann UGUEN.

Absents : M. Jean Yves EOZENOU, Mme Elisabeth STEPHAN et Mme Emmanuelle FRANCOIS qui ont donné, respectivement, procuration à M. Christian PLASSARD, M. Jean Pierre ANDRE et Mme Isabelle LEHEUTRE. M. Maurice ROUDAUT, Mme Christine GAUTHEROT

Secrétaire : M. Paul TANNE.

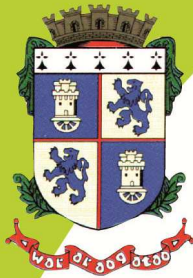
Tarifs du service d'assainissement

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

Sur proposition de la commission travaux, eau et assainissement,

Fixe, comme suit, les tarifs applicables au service d'eau potable pour toute facturation à intervenir à compter du 15 avril 2014 :



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

<u>Redevance</u>	1,27 €/m ³ d'eau consommée
<u>Taxe de raccordement au réseau</u> Maison neuve Maison ancienne	570,00 € 300,00 €
Branchements réalisés par la Commune ou l'entreprise	Suivant devis accepté par le propriétaire
<u>Forfait</u> pour fourniture et pose du tabouret syphoïde, de l'allonge et de la plaque	250,00 €
Dans les lotissements, le règlement doit prévoir la pose immédiate du tabouret syphoïde avec allonge (côte finie) et regard hydraulique H 400	
<u>Réception des matières de vidange</u>	10,00 € le m ³
<u>Contrôle des branchements et rejets assainissement et eaux pluviales</u>	60,00 €

Pour extrait conforme au Registre
A PLABENNEC, le 13 décembre 2013
Le Député-Maire,
Signé : Jean Luc BLEUNVEN



Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat)